ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 60491

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la pénurie d'ophtalmologistes qui menace, surtout dans certaines régions françaises. Les ophtalmologistes sont confrontés à une réduction constante de leurs effectifs résultant de l'instauration de l'internat comme seule voie d'accès à la spécialité, de la diminution du nombre de postes de formateurs et des nombreuses cessations d'activité liées à la pyramide des âges dans la profession. Les études démographiques montrent que dans les années à venir seulement 50 à 60 étudiants devraient sortir de l'internat d'ophtalmologie. En 2020, le nombre de ces praticiens devrait ainsi être identique à celui atteint en 1980. Or, entre-temps l'allongement de la durée de la vie a entraîné un fort accroissement des besoins, du fait notamment de l'augmentation du nombre des cataractes et des affections rétiniennes. Face à la pénurie d'ophtalmologistes, le recours à une trentaine de praticiens diplômés à l'étranger a été nécessaire l'an dernier pour répondre aux besoins. Dès lors, il serait opportun d'augmenter de manière significative le nombre de postes de formateurs en ophtalmologie et le nombre de postes mis au concours. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007-2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. De plus, on constate une augmentation des médecins salariés - la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins spécialistes a fortement augmenté passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999 - ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession. De 14 % en 1968, le taux de féminisation et passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux. Devant ce constat, des mesures ont été prises sur le numerus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998-1999 a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999-2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000-2001. En ce qui concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi, le ministre délégué à la santé a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution et d'atténuer les inégalités départementales. La préservation de la qualité du service rendu est une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe serviront de base à une concertation large menée

avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Lenoir
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60491
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2547
Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3308